



**HAL**  
open science

## Sieyès et le point du peuple

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. Sieyès et le point du peuple. Desbrousses, Hélène; Peloille, Bernard; Raulet, Gérard. Le peuple, figures et concepts : entre identité et souveraineté, François-Xavier de Guibert, pp.49- 56, 2003. halshs-00420284

**HAL Id: halshs-00420284**

**<https://shs.hal.science/halshs-00420284>**

Submitted on 24 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Sieyès et le point du Peuple

Jacques Guilhaumou, « Sieyès et le point du peuple », *Le Peuple. Figures et concepts*, H. Desbrousses, B. Peloille et G. Raulet, Paris, de Guibert, 2003, p. 49-56.

Version auteur

Dans ses écrits manuscrits antérieurs à la Révolution française, Sieyès utilise les mots *peuple/peuples* avec parcimonie, du moins dans la partie de ses manuscrits déjà éditée<sup>1</sup>. Au-delà de l'opposition classique entre « l'homme du peuple » et le riche sur le modèle romain (MS, 227), il se sert essentiellement de *peuples*, dans ses manuscrits économiques, pour signifier la division sociale au sein d'une nation. S'opposent ainsi « deux peuples », « les producteurs et les instruments humains de production », « les gens intelligents et les ouvriers », « les citoyens éduqués et les auxiliaires ». Il s'agit bien de considérer « deux peuples distingués par le fait de l'éducation et du travail » (Z, 75,89). Nous sommes ici au fondement de l'analyse sieyèsienne de la division de la société en classes<sup>2</sup>.

Pour leur part, les premiers textes publiés par Sieyès en 1788, l'*Essai sur les privilèges* et les *Vues sur le moyens d'exécution dont les Représentants de la*

---

<sup>1</sup> Les textes de Sieyès imprimés de son vivant ont été publiés, en format reprint, aux Éditions Edhis, sous le titre *Œuvres de Sieyès*, trois volumes, 1989. Nous y faisons référence dans le texte par le sigle OC, suivi du numéro du texte, et de la page. En effet, les textes contenus dans ces trois volumes sont numérotés, d'un volume à l'autre, de 1 à 48. Du côté des manuscrits, hormis les quelques manuscrits économiques (sigle Z) adjoints à une édition des *Écrits politiques* (1985), sous la direction de R. Zapperi, aux Éditions des Archives contemporaines, nous nous appuyons essentiellement sur l'édition en cours, sous la direction de Christine Fauré, *Des Manuscrits de Sieyès (1773-1799)*, dont un premier volume vient de paraître (Paris, Champion, 1999), et à laquelle nous collaborons. Le sigle MS, suivi d'un numéro de page, renvoie à ce premier volume.

<sup>2</sup> Voir sur ce point Marie-France Piguet, *Classe. Histoire du mot et genèse du concept des Physiocrates aux Historiens de la Restauration*, Presses Universitaires de Lyon, 1996.

*France pourront disposer en 1789*, utilisent souvent le mot *Peuples*, dans le but en particulier de cerner ce qu'il en est d'une « peuple-esclave », c'est-à-dire en situation de dépendance sociale, tout en considérant la manière dont on parle aux *Peuples* « un langage d'esclaves ».

### *1- Les Peuples et la servitude politique avant 1789.*

Sous l'Ancien Régime, les Peuples sont soumis au joug de « la servitude politique », c'est-à-dire vivent là où il n'y a ni association, ni société, donc hors de la réciprocité sociale (OC, 2-114). Ignorant les principes élémentaires du « libre concours » des volontés individuelles les Peuples sont « loin de connaître leur vraie position sociale, loin de sentir qu'ils ont le droit même de faire révoquer les mauvaises lois »; ils en sont donc venus à croire « que rien n'est à eux » (OC, 1-3). Bref, pris sous la dépendance des Privilégiés, les Peuples battent « fausse monnaie morale ». On leur fait croire à l'existence d'un « prétendu contrat entre les Peuples et leur maître ». On leur dit que la vérité « est un être idéal sans force, et sa lumière comme étrangère aux affaires des Peuples » (OC, 2-23, 27). Enfin on veut les inciter à rechercher leurs prétendus « archives authentiques » dans des « conventions préliminaires » en tentant ainsi d'obscurcir le tableau de leurs droits fourni pas la simple raison. De ce fait, les Peuples ont perdu l'estime d'eux-mêmes en reportant sur les privilégiés le soin de s'occuper des « besoins des Peuples », de se présenter comme « les vrais défenseurs d'un Peuple qui, sans eux, serait bientôt écrasé par la Royauté » (OC, 1-31).

Dans ces conditions, pris dans l'inertie morale, les Peuples peuvent même se mépriser entre eux: tel serait le cas des peuples créanciers, et l'Angleterre en premier lieu, vis-à-vis d'une « Nation banqueroutière » si la France empruntait le

chemin d'une Nation « ayant perdu tout espoir de mieux » (OC, 2-63) donc toujours privée de ses droits.

Sieyès s'indigne: « Nous qui, libres au moins par la pensée et la volonté, conserveront encore le ressort originel, emprunterons-nous toujours une attitude et un langage d'esclaves ! » (OC, 2-96). Les Peuples sont-ils donc condamnés à ne retirer qu'un avantage passager des meilleures occasions, et tout particulièrement de l'occasion offerte enfin d'acquiescer une constitution libre, au moment où ils donnent leur confiance à leurs représentants aux Etats-Généraux !

Sieyès en revient alors au principe élémentaire que « les peuples n'ont besoin de jouir que de leurs droits » (OC, 2-138). Désormais, il s'agit de s'intéresser aux « forces constantes » des « peuples modernes » qui tendent à les confondre, les identifier à la Nation. A ce titre, « il faut changer de langage » (OC, 2-114). Nous entrons enfin dans le monde de « la nouvelle langue politique »<sup>3</sup> où chaque individu peut faire l'usage de sa volonté et de son intelligence, donc exprimer sa volonté particulière de façon permanente.

## *2- L'identification du Peuple à la Nation en 1789: « un peuple neuf ».*

Ainsi, pour comprendre le mouvement d'identification du Peuple à la Nation enclenché en 1789 par la médiation du Tiers-Etat, il faut d'abord en comprendre la qualité de « mouvement libéral » à partir du ressort originel, l'individu lui-même<sup>4</sup>. Déjà, dans les *Delineaments politiques* antérieurs à la Révolution, Sieyès précise

---

<sup>3</sup> Voir notre ouvrage à paraître sur *Sieyès et l'ordre de la langue. L'invention de la (langue) politique moderne*.

<sup>4</sup> Pour une vue d'ensemble, voir notre étude « Nation, individu et société chez Sieyès », *Genèses*, 26, avril 1997, p. 4-24.

que « la volonté du peuple est toujours en action », et ajoute « Est-ce que l'individu peut se passer quelque fois de sa volonté ? » (MS, 323), identifiant ainsi la permanence de la volonté du peuple à la constance de la volonté et de la liberté de l'individu. Il est donc aberrant de croire, comme le disent les privilégiés, que « les Peuples se seraient dépouillés du droit de vouloir » (OC, 2-23) face à un Maître.

Sieyès en vient ainsi à assimiler le mouvement d'un corps délibérant qui permet au corps politique d'acquérir toute son énergie morale à « cette foule de mouvements, aussi multipliés qu'inappréciables, qui agissent en tout sens les fibres du cerveau dans un seul individu » (OC, 2-98). Nous voilà au départ du mouvement de l'esprit et de la volonté vers la liberté et la raison qui marque la formation de l'ordre du moi comme ontologie de l'ordre social, processus que nous avons décrit par ailleurs à partir des écrits métaphysiques de Sieyès<sup>5</sup>.

*Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* marque alors une rupture net avec le tableau du malheur des Peuples, rupture énoncée par Sieyès lui-même:

« Nous n'examinerons point l'état de servitude où le Peuple a gémi longtemps, non plus que celui de contrainte et d'humiliation où il est encore retenu. Sa condition civile a changé; elle doit changer encore » (OC, 3-10). »

Le pluriel des *Peuples* souvent emprisonnés dans l'espace de la servitude et du langage-esclave de leurs maîtres est de plus en plus souvent remplacé par le singulier d'un *Peuple* pris dans le mouvement d'identification à une Nation libre tout au long des événements de 1789. Le changement de la condition civile des Peuples est bien marquée par la formulation suivante, « les citoyens patriotes voient enfin le moment arrivé pour nous de devenir une Nation » (OC, 2-4).

---

<sup>5</sup> Voir notre étude « Sieyès et le moi. De la dignité sociale à la duperie mondaine », *Figures de la duperie de soi*, A. Giovannoni éd. , Paris, Kimé, 2001, p. 43-62, basée sur notre édition critique du *Grand Cahier Métaphysique* (MS, p. 47-166).

Sieyès précise en effet qu'au sein de « l'état de servitude », le Peuple ne pouvait que se « réclamer de quelqu'un », c'est-à-dire rester sous la dépendance des privilégiés. Avec la « Révolution morale » de 1789, « la généralité du Peuple », c'est-à-dire le Tiers-Etat « demande à devenir quelque chose » en prenant appui sur un acte de demande attesté dès les cahiers de doléances<sup>6</sup>. Le Tiers-Etat quitte ainsi le champ où il était exclu de la chose publique pour exister enfin « là où il est » (OC, 4-21), c'est-à-dire hors du rapport de dépendance aux privilégiés, et donc dans un lien égalitaire aux droits.

En ce lieu enfin trouvé de la citoyenneté pleine et entière, là où « tout le monde doit avoir le même droit », l'individu a « le droit de se représenter lui-même », « il doit se présenter pour soi et non pour un autre » (OC, 4-22). « Le Peuple veut être quelque chose » (OC, 3-18), donc constitue, sur la base des volontés individuelles, le tout de l'ordre commun, le tout de la Nation. Ici le Peuple se confond avec le Tiers-Etat, défini comme l'ensemble des Citoyens aptes à former l'ordre commun. En effet, du point de vue de la liberté individuelle, « la Nation est l'ensemble des associés » qui déterminent le mouvement ascendant de la représentation. La « Constitution du Peuple » relève plutôt d'un mouvement descendant, des actes de faire des lois, puis de les exécuter, du législateur au citoyen. La Nation n'est donc pas soumise à la Constitution préalable d'un Peuple, elle demeure toujours « libre de toute contrainte et de toute forme ». Ce n'est qu'au terme de mouvement de la représentation politique que le Peuple s'identifie à la nation. « Ces deux termes doivent être synonymes » (OC, 9-39) au moment où se met en place « un peuple neuf » (MS, 387).

---

<sup>6</sup> Voir le chapitre I de notre ouvrage *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

Dans le *Dire sur la question du veto royal* (OC 12), Sieyès précise alors que « les Peuples européens modernes ressemblent bien peu aux Peuples anciens » dans la mesure où leurs systèmes politiques sont fondés sur le travail. A ce titre, « les facultés productives de l'homme sont tout », mais elles suscitent une division sociale qui ne laisse guère le temps aux individus de s'occuper directement des lois. Ainsi s'impose la « procuration des peuples » au sein de la représentation nationale. Une fois affirmé que « la France est un tout unique composé de parties intégrantes », donc « est et doit être un seul tout », Sieyès en vient bien à identifier Peuple et Nation dans l'ordre représentatif: « le Peuple ou la Nation ne peut avoir qu'une voix, celle de la législature nationale », qui tient compte en retour « des besoins et des dernières opinions du Peuple » (OC, 12-10, 15, 18, 19, 32).

### 3- Le point du Peuple.

En 1789, dans l'espace des usages de « la nouvelle langue politique » le terme de Peuple a une place singulière selon Sieyès. En effet, terme ancien, il n'est pas de ses termes « nouveaux » de la métaphysique politique, comme la *Nation*, *l'Assemblée Nationale* ou le *Tiers-Etat*, qui vont constituer le sens commun du système représentatif<sup>7</sup>. Sa présence demeure malgré tout emblématique à plus d'un titre au sein des écrits de Sieyès de l'année 1789.

Alors qu'il est d'abord question des « opérations législatives en masse » d'une « Nation prise en masse », nous sommes renvoyé, dans *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, à l'intérêt du Peuple » en tant qu' « intérêt de la masse nationale » (OC, 3-

---

<sup>7</sup> Voir sur ce point les *Observations* antérieures au *Préliminaire de la Constitution française* (OC, 9-3,16) où Sieyès énumère « toutes les vérités aujourd'hui les moins contestées et les plus répandues » qui « ont grossi la masse des idées communes » alors qu'elles ont été considérées au départ comme des idées métaphysiques. Le mot Peuple n'est pas dans la longue liste présentée.

30,38). L'expression « en masse » aura une forte postérité dans la tradition progressiste<sup>8</sup>

Désormais « le Tiers est tout », mais il demeure toujours « le Roi et le Peuple » qui doivent s'unir contre les aristocrates dans la mesure où « le Peuple a toute raison de ne point vouloir d'aristocrates » (OC, 3-97-98). Le Peuple demeure bien le rempart au « despotisme des aristocrates ».

Plus fondamentalement, La mention des « droits essentiels des Peuples » et de « la Constitution d'un peuple », dans les textes de 1789 sur le *Préliminaire de la Constitution française* et la *Déclaration des Droits du Citoyen français*, renvoie au geste fondamental des « représentants du peuple », « présenter aux Peuples les tableaux de leurs droits essentiels, sous le nom de Déclaration des droits » (OC, 4-44).

Sieyès souligne alors d'autant plus l'existence du « Peuple Français » que le terme, et bien sûr son référent constituent « un point de comparaison toujours subsistant et propre à lui faciliter [au Peuple lui-même] le jugement et la réforme des institutions politiques » (OC, 9-19).

Dans le « système général du bon ordre » que Sieyès met en place en 1789, le Peuple occupe donc une place lexicale moindre par rapport à un terme omniprésent comme celui de Nation. Mais il est, en tant que point de comparaison pour le jugement politique, ce qui permet de « distinguer d'avance des points de repos et de s'y avancer non de quelques pas incertains » (OC, 2-142). De fait à chaque fois que le mouvement national nous fait franchir « l'intervalle complet d'une station à l'autre », la présence du peuple garantit que nous ne pouvons « éprouver la fâcheuse nécessité de rétrograder, soit pour n'avoir fait que les opérations qu'à

---

<sup>8</sup> En particulier chez le jeune Marx de la *Sainte Famille* (1844); voir sur ce point Georges Labica, *Le statut marxiste de la philosophie*, Bruxelles, Complexe, 1976, en particulier le chapitre VIII

deuxièmes, soit pour ne pas les avoir pointées par une concordance générale » (VME, 142). La représentation du peuple, sous la forme de la législature, est bien le point central de référence dans le système représentatif.

Cependant Sieyès attendra l'an III pour préciser ce qu'il en est du mécanisme achevé du « mouvement politique » en écrivant que « le point de départ de ce mouvement politique, dans un pays libre, ne peut être que la *nation* dans ses assemblées primaires; le point d'arrivée est le *peuple* recueillant les bienfaits de la loi » (OC, 40-5). Dans la mesure où Andreï Tyrsenko précise, au sein du présent ouvrage, ce qu'il en est de l'identité du peuple-nation dans les écrits de Sieyès de l'an III à la période napoléonienne, nous nous contenterons ici même de caractériser la manière dont Sieyès appréhende la période antérieure, c'est-à-dire le moment entre 1791 et l'an II.

4- De « l'acte de volonté du Peuple français » au « langage corrompu » du « faux peuple » (1789-1794).

Récapitulant en l'An III, dans la *Notice sur le vie de Sieyès*<sup>9</sup>, sa vie politique pendant la Révolution française, Sieyès n'hésite pas un instant à référer la révolution de 1789 au Peuple Français, à travers les épisodes mémorables de la formation de l'Assemblée Nationale et du 14 juillet. Au « grand acte de la volonté du Peuple Français » qui permet à l'Assemblée nationale de déclarer « les droits du Peuple » succède en effet une insurrection dont on peut dire que « Ce fut bien véritablement le PEUPLE FRANCAIS qu'on vit alors, prêtant lui-même force à la Loi, et venant au secours de ses Représentants, qui le faisaient en son nom » (OC,

---

<sup>9</sup> OC, 36. Nous avons proposé une étude de ce texte autobiographique dans « Un nom propre en politique: Sieyès », *Mots* N°63, juin 2000, p. 74-88.

36-26). « La Révolution s'était faite » en établissant « un ordre de choses ennemi des privilèges » (OC, 36-27,28).

Cependant tout n'est pas si simple dans les autres intervalles de la carrière politique de Sieyès. Avec la formation, à la gauche de l'Assemblée Nationale et au club des Jacobins, d'un groupe d'hommes qui prennent le nom de révolutionnaires pour mieux s'attaquer au nouvel ordre représentatif, Sieyès est qualifié de *modéré*, voire d'*aristocrate*, et finit par être exclu des Jacobins en juin 1791.

A partir de cette date, « Sieyès est resté complètement étranger à toute action politique » alors qu'il avait été le premier, selon lui, à mettre « au rang des principes sociaux l'unité et l'égalité du peuple, l'unité et l'égalité de la représentation législative » (OC, 36-40,35). Il se contente de travailler au sein des comités de l'Assemblée législative, puis de la Convention.

« Etranger à tout ce qu'il rencontre », il ne s'associe en rien au mouvement jacobin qui met à l'ordre du jour, dès 1792, la langue du peuple<sup>10</sup>. Il ne voit dans les idées républicaines assimilées à « un système de démocratie digne du Peuple Français » qu'« idées les plus incohérentes qui aient déshonoré le cerveau humain ». Ainsi la langue politique est corrompue. Les mots de *Liberté*, *Egalité*, *Peuple*, « noms révévés, signe de ralliement et guides sûrs dans les célèbres journées du 14 juillet et du 10 août » ont perdu, à force d'être prostitués, leur signification naturelle (OC, 44-46).

Sieyès s'étend alors plus longuement sur le cas de *peuple*, en imitant « le langage corrompu » des « misérables révolutionnaires »:

« Les diverses acceptions du mot *peuple* lui prêtant une merveilleuse aptitude à l'équivoque, il faut en profiter. Pour nous, comme pour les aristocrates, le Peuple ne doit être que la portion des habitants la moins cultivée, la plus

---

<sup>10</sup> Processus que nous avons décrit dans notre ouvrage *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Meridiens/Klincksieck, 1989.

ignorante, la moins intéressée au maintien de l'ordre, la plus prompte dans ses passions: c'est lui donner déjà trop de latitude, le Peuple ne sera que le *groupe central* de cette faction d'habitants, et comme le groupe central a autre chose à faire qu'à se tenir rassemblé à notre dévotion, il faudra finalement donner le nom et tous les droits du Peuple Français au premier attroupement que le hasard ou nos soins formeront au coin de la rue ou ailleurs; car où serait le Peuple s'il n'était pas dans nos groupes ? » (OC, 36-47,48).

Sieyès précise en note que ce glissement dans les acceptions du mot peuple vers l'idée de « peuple des groupes » ne provient pas seulement d'un abus commun de langage dès le début de la Révolution française. Mais il considère qu'il résulte d'un « système organisé de déraison ». Nous voyons à quel point Sieyès est étranger aux modalités jacobines de traduction des événements dans les termes d'un mouvement populaire. Sieyès nous propose ici la peinture d'un « faux peuple » qu'il assimile, en tant que « spectateur interdit », « au « plus mortel ennemi qu'ait jamais eu le Peuple Français » (OC, 36-51).

Dans cet « intervalle de temps », « l'ami du peuple » devient « ennemi du peuple », toutes les valeurs s'inversent.: « l'histoire de la révolution » est gravement altérée. « Que faire dans une telle nuit ? Attendre le jour » (51) en se refusant absolument à prêter l'oreille aux conversations, aux groupes et aux divers orateurs, précise Sieyès. De cet isolement total vis-à-vis du « faux peuple », Sieyès ne sortira qu'après la chute de Robespierre, et plus particulièrement à l'occasion de son discours à la Convention du 20 ventôse an III, qui marque le retour du peuple dans un espace légitime:

« Qu'il a été long l'intervalle de temps qu'il a fallu à la grande masse des représentants pour rompre ses fers et ceux du peuple français, qui étaient la suite inévitable de l'asservissement de la Convention [...] Depuis le 10 thermidor, les représentants du peuple ont recouvert leur liberté ». (OC-37,3).

## 5- Les Français inventent l'individu-nation.

A vrai dire, plus que le sigle de Peuple Français, c'est la notion même de Français, proche de la réalité de l'individu, que Sieyès inscrit dans une tradition reprise par les penseurs allemands de Wilhelm von Humboldt au jeune Marx.

En créant la nation, la Révolution française a inventé un « système politique » inédit, le « système *français* de l'unité organisée » , composé au plus près du «système naturel » des individus. Sieyès crédite alors les Français, et lui-même, d'une invention décisive:

« Une idée saine fut établie en 1788; c'est la division du pouvoir constituant et des pouvoirs constitués. Elle comptera parmi les découvertes qui font faire un pas à la science; elle est due aux *Français* » (OC, 41-11).

La découverte de la nation comme sujet titulaire du pouvoir constituant équivaut en politique à une véritable révolution copernicienne. Le jeune Marx ne s'y trompe pas lorsqu'il considère, dans la *Sainte Famille* (1844) que Sieyès a fondé « la politique moderne »<sup>11</sup>. Sieyès est bien au coeur de la réflexion du jeune Marx lorsqu'il écrit: « En France, il suffit qu'un individu soit quelque chose pour vouloir être tout »<sup>12</sup>. C'est là où nous rencontrons sur le trajet de Sieyès à Marx en matière d'individuation pratique une autre personnalité intellectuelle de premier plan, Wilhelm von Humboldt.

Dans ses écrits des années 1790, du *Dix-huitième siècle* au *Plan d'une anthropologie comparée*, Humboldt est au plus proche de Sieyès, avec qui il a eu, lors de son séjour en France, de longues discussions métaphysiques, lorsqu'il

---

<sup>11</sup> Voir notre article « Marx, Sieyès et le moment constituant (1789) », *Actuel Marx* N°26, 1999, p.173-188.

<sup>12</sup> *Introduction à la critique de la philosophie du droit de Hegel*, traduction d'Eustache Kouvélakis, Paris, Ellipse, 2000, p. 18.

précise le caractère propre de son époque par l'expression générique d'*individualité*<sup>13</sup>. Après avoir défini son époque par l'existence d'un « projet de perfectionnement intéressant toute l'humanité », il introduit l'individuation au fondement de la manière d'être, de penser, d'agir de l'humanité. Vingt ans plus tard, dans *La tâche de l'historien*, en s'appuyant sur le cas français, Humboldt se rapprochera encore plus de Sieyès .

Ainsi, Sieyès et Humboldt ont en commun, pour caractériser la nation française, une figure ultime de l'individu-nation qui participe d'un mouvement de la liberté sur la base de son individualité propre. Là où Sieyès écrit en 1789: « A la Nation appartient la plénitude de tous les pouvoirs, de tous les droits, parce que la Nation est, sans aucune différence, ce qu'est un individu dans l'état de nature, lequel est sans difficulté tout pour lui-même » (OC, 4-40), Humboldt précise: « En son individualité (en son Moi) s'arrache en même temps celle de la société ( de son Toi). La nation est donc aussi un individu, et l'individu singulier un individu d'individu »<sup>14</sup>.

Une telle indifférenciation de l'individu et de nation dans le mouvement libéral est la réalité même du progrès, définie hors de toute prédétermination de la nécessité et de la finalité. A ce titre, la notion de peuple, largement prédéterminée par une réalité de référence qui remonte jusqu'à l'antiquité et tout aussi marqué par un usage abusif tout aussi ancien, ne peut se prêter à la caractérisation précise de ce mouvement. Elle en constitue tout au plus un signe distinctif, donc servir d'index

---

<sup>13</sup> Nous présentons ces écrits, traduits en français aux Presses du Septentrion, dans notre article « Lire Humboldt en français. Le cheminement vers la langue dans le contexte culturel français », *Humboldt et le langage*, dossier électronique de la SHESL, N°1.

<sup>14</sup> *La tâche de l'historien*, Presses Universitaires de Lille, 1985, p. 53.

dans l'histoire de la Révolution. Sieyès individue la Nation constituante, et non le Peuple constitué: l'expression attestée, « le peuple comme l'individu » (OC, 41-16), n'est d'usage légitime qu'au terme de la réalisation du système représentatif. Au risque donc de rendre l'usage du mot peuple incompréhensible lorsqu'il passe du côté du mouvement égalitaire des Jacobins.

En assimilant, dès 1789, le peuple au tout de la Nation, et en révoquant l'actualité d'une analyse des malheurs des Peuples, Sieyès maintient bien la notion de Peuple comme l'un des principaux signes de ralliement à la Révolution, mais il ne lui donne aucune valeur processuelle dans la mise en place du nouveau système représentatif ; il n'y voit que le terme. A ce titre, il ne se donne pas les moyens d'appréhender l'évolution du mot, et mieux encore la constitution du peuple comme force créatrice dans le savoir politique jacobin.